

Eys

infos

en direct avec votre commune

N°52
Hiver 2010-2011

LE BILLET DU SYNDIC

Noël 2010

C'est la dernière fois que le Syndic s'adresse à la population d'Eysins pour lui transmettre les traditionnels vœux de fin d'année. En effet, les élections communales auront lieu au printemps prochain et de nouvelles autorités entreront en fonction en juillet 2011. Nous savons déjà que trois des municipaux actuels, dont le Syndic, ne se présenteront pas aux élections.

La législature qui est en train de s'achever était chargée d'événements qui laisseront une empreinte permanente sur la vie de la Commune. Nous sommes pris dans un développement démographique spectaculaire et sans précédent, qui marque la région de la Côte. De ce fait elle devient ainsi la région la plus dynamique de Suisse. Ainsi nous avons vu, en 2009, la réalisation du quartier de la Bégoude et, en 2010, celui du Tilleul. Ces deux ensembles immobiliers ont amené une augmentation de la population à 1276 en novembre de cette année. Cette tendance se poursuivra dans un avenir proche. L'élaboration du plan partiel d'affectation de Terre-Bonne – Le Nipy, qui était au centre des préoccupations de la Municipalité pendant toute la législature est achevée et nous avons pu participer aux inaugurations des premiers bâtiments, d'abord celui de Kraft, qui héberge un centre de recherche et de développement dans le domaine de la confiserie, puis celui de Shire, société pharmaceutique, qui prévoit de s'implanter à plus longue échéance avec 350 collaborateurs à Eysins. La récente mise à l'enquête publique de trois bâtiments supplémentaires témoigne de l'attractivité du site de Terre-Bonne et du dynamisme des promoteurs.

Il va de soi que l'augmentation de la population et le développement des sites industriels et commerciaux amènent non seulement des richesses dans la région, mais également leur lot de problèmes. La pénurie de logements à des prix abordables devient une préoccupation majeure des autorités et chacun est conscient de l'insuffisance de notre réseau routier. Le manque d'infrastructures adéquates ne concerne pas seulement notre Commune, mais également la région entière. Une étude du Conseil Régional du District de Nyon a mis en évidence les

besoins en infrastructures pour les 20 prochaines années qui sont nécessaires si nous voulons maintenir la qualité de vie de notre région. Les Communes doivent trouver un consensus pour faire face à ce problème. Le premier

objectif à réaliser est la réorganisation des lignes de bus du district de Nyon. Pour Eysins, le projet amènera une amélioration notable. Il prévoit une boucle réunissant les neuf Communes d'Asse et Boiron qui sera parcourue dans les deux sens. La fréquence des bus sera de 30 minutes aux heures de pointe.

La complexité des problèmes et leur caractère intercommunal, voir régional, a incité les Syndics des neuf Communes d'Asse et Boiron à entamer une réflexion sur la manière d'adapter nos structures politiques face aux défis qui se poseront à l'avenir. Ils proposent d'étudier concrètement la fusion de toutes les Communes. Les Municipalités des Communes impliquées se sont ralliées à cette proposition et au printemps prochain les Conseils communaux ou généraux seront consultés. Le cas échéant, l'étude de la fusion

sera le mandat principal pour la prochaine législature. La fusion de neuf Communes représente un défi de taille qui prendra son temps et elle ne peut se réaliser qu'avec l'accord de la population, qui aura le dernier mot.

A la fin de l'année dernière, beaucoup d'entre nous s'inquiétaient de la situation économique. Aujourd'hui nous pouvons constater avec soulagement que notre région a été peu touchée par la crise et nous souffrons actuellement plutôt d'une surchauffe de l'économie. Certes, le danger existe toujours. Plusieurs pays européens ont des difficultés et un déséquilibre permanent semble s'installer en Europe dont les répercussions sont difficiles à prévoir. Néanmoins, il y a de bonnes raisons de penser que le pire est derrière nous et que nous pouvons commencer la nouvelle année avec optimisme..

La Municipalité souhaite à toutes et à tous de Joyeuses Fêtes de fin d'année et une bonne et heureuse année 2011.

Paul Müller, Syndic





Elections communales pour la Législature 2011-2016

En mars 2011, les Citoyennes et Citoyens de la Commune d'Eysins seront appelés aux urnes pour élire les autorités pour la nouvelle Législature qui débutera le 1er juillet 2011 et se terminera le 30 juin 2016.

Le nombre de sièges à pourvoir

40 pour le Conseil communal
5 pour la Municipalité

Calendrier des élections communales 2011

13 mars 2011	1er tour Election du Conseil communal, 40 sièges à pourvoir et de la Municipalité, 5 sièges à pourvoir
3 avril 2011	2ème tour éventuel Election du Conseil communal et de la Municipalité
15 mai 2011	1er tour Election du Syndic Election des suppléants au Conseil communal, 12 suppléants à élire (en un seul tour)
5 juin 2011	2ème tour éventuel Election du Syndic

Qui peut voter

- Les Suissesses et les Suisses, âgés de 18 ans révolus, qui sont domiciliés dans la commune et inscrits au rôle des électeurs.
- Les Etrangères et Etrangers, âgés de 18 ans révolus, domiciliés dans la commune qui résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis dix ans au moins et sont domiciliés dans le Canton de Vaud depuis trois ans au moins et sont inscrits au rôle des électeurs.

Manières de voter

- Par correspondance (envoi postal), en affranchissant votre enveloppe de transmission. En principe, si celle-ci est envoyée en courrier B jusqu'au mardi précédent le dimanche de scrutin, votre vote sera reçu dans les temps.
- En déposant votre enveloppe de transmission au guichet du Greffe municipal durant les heures d'ouverture.
- En déposant votre enveloppe de transmission contenant votre vote dans la boîte aux lettres de l'Administration communale à n'importe quel moment et ce jusqu'à la clôture du scrutin, le dimanche à 09h00.
- En vous rendant au Bureau de vote, à l'Administration communale de 9h00 à 10h00, le dimanche du scrutin.

Comment procéder

- L'électeur dispose d'autant de suffrages qu'il y a de sièges à pourvoir lors du tour de scrutin concerné.
- Il peut voter pour des candidats « officiels » (dont le nom

figure sur l'une ou l'autre liste déposée) ou pour tout citoyen éligible de la commune.

- L'électeur se sert d'un seul bulletin, à savoir soit d'un bulletin officiel déjà imprimé, soit du bulletin officiel destiné au vote manuscrit.
- S'il se sert d'un bulletin pré-imprimé, il peut l'utiliser tel quel, sans le modifier; ou y apporter de sa main les suppressions ou adjonctions qu'il juge opportunes.
- S'il se sert du bulletin destiné au vote manuscrit, il peut de sa main le remplir des noms de candidats officiels ou de citoyens éligibles de la commune.
- Les noms portés au verso d'un bulletin, de même que les noms écrits d'une manière illisible et les candidats désignés d'une manière imprécise sont annulés même s'ils ne sont pas en surnombre.

Pour l'**élection du Syndic**, l'électeur peut accorder son suffrage à **tout membre élu de la Municipalité**, candidat officiel ou non.

Dans tous les cas, l'électeur ne peut donner qu'un seul suffrage à chacune des personnes de son choix; le cumul est exclu.

Si vous désirez vous porter candidat, des formulaires ad hoc peuvent être obtenus gratuitement auprès du Greffe municipal, durant les heures d'ouverture.

Dépôt des listes de candidats

Les listes de candidats doivent être déposées au Greffe municipal :

- pour les élections du 13 mars 2011, du lundi 17 janvier au lundi 24 janvier 2011 à 12 heures précises;
- pour celles du 3 avril 2011, au plus tard le mardi 15 mars 2011 à 12 heures précises;
- pour celles du 15 mai 2011, au plus tard le lundi 5 avril 2011 à 12 heures précises;
- pour celles du 5 juin 2011, au plus tard le mardi 17 mai 2011 à 12 heures précises.

Le bureau du Greffe sera exceptionnellement ouvert jusqu'à 12h.00 aux dates mentionnées ci-dessus, pour réceptionner les listes.

L'envoi par la poste, par fax ou par courrier électronique n'est pas admis.

Nous vous rappelons les heures d'ouverture du Greffe municipal qui se tient à votre disposition pour toutes demandes de renseignements complémentaires :

Lundi de 9h.00 à 11h.00
Mardi de 15h.00 à 19h.00
Mercredi de 8h.00 à 12h.00
Vendredi de 9h.00 à 11h.00

LE CONSEIL COMMUNAL EN DIRECT

Séance du Conseil communal du 8 décembre 2010

Lors de la dernière séance de l'année, les Conseillers communaux devaient se prononcer sur trois objets

Préavis 40 concernant le budget 2011 qui présente un déficit de Fr. 307'790

Les Conseillers ont accepté ce budget à l'unanimité.

Préavis 41 concernant la prolongation du délai de remboursement du crédit de Fr. 2'900'000.- sans intérêt à la Fondation Les Peupliers, dans le but de permettre à la Fondation de continuer de jouer un rôle très actif dans le domaine des logements subventionnés à l'heure où de tels logements sont devenus un sujet de préoccupation important dans toute notre région

Les Conseillers ont accepté le préavis municipal no 41 à l'unanimité.

Préavis 42 relatif au crédit extrabudgétaire de Fr. 186'930.- pour soutenir la mise en place du programme de réorganisation et de financement des transports publics régionaux 2011-2015

Ce programme vise à pallier certaines lacunes des transports publics :

- Cadences faibles et irrégulières
- Correspondances non assurées
- Pas de correspondances entre les 9 communes Asse & Boiron

Les Conseillers ont accepté le préavis municipal no 42 à une large majorité moins une abstention



Fermeture des bureaux pendant les fêtes de fin d'année

Nous vous informons que les bureaux du Greffe municipal, Madame Petermann et du contrôle des habitants, et de la police des étrangers, Madame Massarutto, seront fermés pendant les fêtes de fin d'année du

Mercredi 22 décembre 2010 à 12h00 jusqu'au lundi 3 janvier 2011 à 09h00

Nous vous souhaitons d'ores et déjà de bonnes fêtes de Noël, ainsi que nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Fermeture de fin d'année de la déchetterie Intercommunale de Signy

Lundi	20 décembre 2010	ouverture normale de 17h.à 19h.
Mercredi	22 décembre 2010	ouverture normale de 17h.à 19h
Samedi	25 décembre 2010	Noël, fermé
Lundi	27 décembre 2010	ouverture normale de 17h.à 19h
Mercredi	29 décembre 2010	ouverture normale de 17h.à 19h
Samedi	1er janvier 2011	fermé
Lundi	3 janvier 2011	réouverture normale de 17h. à 19h.

Merci de vous conformer à cet horaire de fin d'année.

Nous vous rappelons les horaires d'ouverture habituels qui ne changeront pas pour l'an 2011

- Lundi : 17h à 19h • Mercredi 17h à 19h • Samedi 09h à 12h

Le ramassage des ordures ménagères se fera normalement.





Recensement des chiens au 01.01.2011

Nous vous rappelons que tous les chiens doivent être annoncés à l'administration communale. Vous voudrez bien faire de même en cas de décès ou changement de propriétaire.



Nous vous rappelons l'art. 9 de la loi sur la police des chiens:

Tout propriétaire de chien annonce dans les deux semaines à la banque de données et à l'administration communale :

- a. Toute acquisition d'un chien en indiquant sa provenance, soit le nom et l'adresse de la personne qui lui a cédé l'animal.
- b. Toute cession d'un chien en indiquant sa destination, soit le nom et l'adresse du nouveau détenteur
- c. Tout changement d'adresse
- d. La mort de son animal

Pour les nouveaux chiens qui n'ont pas été recensé en 2010, nous vous prions de bien vouloir venir l'annoncer avec le carnet de vaccination d'ici le **31 janvier 2011** à nos bureaux pendant les heures d'ouverture.

Calendrier de l'Avent



Depuis le 1er décembre, un calendrier géant orne la place de notre village et enchante les enfants de notre école, qui, à tour de rôle peuvent ouvrir une fenêtre.

Ce calendrier est l'œuvre de Mme Rita Tremblay, aidée de son mari et de quelques membres de la société de Développement.

Chaque porte cache une surprise artistique, dessin, bricolage, préparée par les élèves et leurs enseignantes.

BRAVO à Mme Tremblay et toutes les personnes, petits et grands, qui ont participé.

Paulo Dias, CEO de Regus EMEA

Pouvez-vous présenter Regus et son activité ?

Avec 1100 centres d'affaires répartis dans 500 villes et 85 pays, Regus est le principal fournisseur mondial de solutions innovantes d'espaces de travail. Notre gamme de produits et de services permet aux entreprises et aux professionnels de travailler quand, comme et où ils souhaitent. Notre offre est articulée autour de cinq familles de produits : les bureaux équipés, les bureaux virtuels (en d'autres termes la domiciliation commerciale), les salles de réunion et de vidéocommunication. Nous proposons également un service innovant baptisé « Businessworld » qui permet aux professionnels de disposer d'un espace de travail immédiatement, où qu'ils aillent.

Quel est le profil type des entreprises qui font appel à vos services ?

Il n'y a pas de profil type. Nous avons une base de clients très diversifiée, en termes de taille, de secteur d'activité, d'implantation géographique et de produits utilisés. Cela s'échelonne de la multinationale à la start-up unipersonnelle ; du secteur pharmaceutique aux nouvelles technologies, en passant par les cabinets d'avocats, la distribution, le secteur public – aucun secteur n'est absent de notre base de clientèle.

Le point commun entre ces entreprises est qu'elles sont toutes très sensibles aux bénéfices apportés par les solutions de Regus : une meilleure gestion du risque, une optimisation des ressources financières, une flexibilité accrue pour faciliter leur développement et mieux répondre aux changements des marchés.

Quels sont les avantages de votre offre ? Quels sont les bénéfices immédiats pour les entreprises ?

Le budget consacré aux espaces de travail est équivalent à 5 à 10% du chiffre d'affaires d'une société. Quelles que soient leurs tailles, de plus en plus d'entreprises considèrent que ce poste de dépense est stratégique dans la conception de leur business plan. Elles n'hésitent donc plus à externaliser certains besoins.

Regus permet aux sociétés d'acquérir, de développer ou d'améliorer leur flexibilité dans la gestion de leurs bureaux en leur permettant de minimiser le coût de leur second poste budgétaire, comprenant la location et l'équipement de leurs espaces, ainsi que le recrutement et la ges-

tion de leur personnel administratif. En transformant cette ligne budgétaire en coût variable, ajustable en fonction de leurs réels besoins, Regus libère les entreprises de tout engagement à court ou long terme.

Regus offre ainsi aux entreprises la possibilité de saisir rapidement les opportunités dans des nouveaux marchés en mettant à leur disposition de manière instantanée des infrastructures de bureaux flexibles sur place – un aspect particulièrement important lorsque ces entreprises arrivent sur des marchés émergents.

Pourquoi ouvrez-vous un centre en Suisse ?

Après l'ouverture récente de notre premier centre à Bâle, le centre de Nyon, Lake Geneva Business Park est le 8ème centre d'affaires de Regus en Suisse et vient répondre à la demande croissante pour nos produits et services sur le marché helvétique.

La ville est réputée pour la qualité de vie qu'elle offre et la région constitue un cadre idéal pour les entreprises qui souhaitent accélérer leur développement et leur croissance. Nos solutions flexibles et nos infrastructures adaptables permettent de répondre aussi bien aux multinationales et aux nombreux entrepreneurs installés de longue date dans la région, qu'aux start-ups et aux nouveaux entrants qui souhaitent se relocaliser ou explorer le marché suisse.

De plus en plus de sociétés préfèrent un siège dans les environs de Genève plutôt que dans son centre, et apprécient le confort des immeubles neufs. Notre centre Regus à Eysins répond à ces critères dans une zone prisée par les entreprises les plus dynamiques. Nous y avons d'ailleurs récemment installé notre siège et centre de recherche.

En plus de bureaux équipés, les clients peuvent également avoir accès à des salles de réunion, à notre centre de formation pouvant accueillir jusqu'à 80 personnes pour des conférences, formations ou séminaires ou encore à nos studios de vidéocommunication équipés des dernières technologies. Une assistance administrative multilingue délivrée par notre équipe professionnelle du centre est aussi possible sur simple demande.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.regus.ch

Recrutement Pompiers 2011

Toutes personnes intéressées à faire partie du corps sapeurs pompiers de Nyon Région, peuvent s'inscrire auprès du Commandant Pierre-Yves Corthésy au tél : 022.365.18.18





INFOS MUNICIPALES

Cultes à Eysins

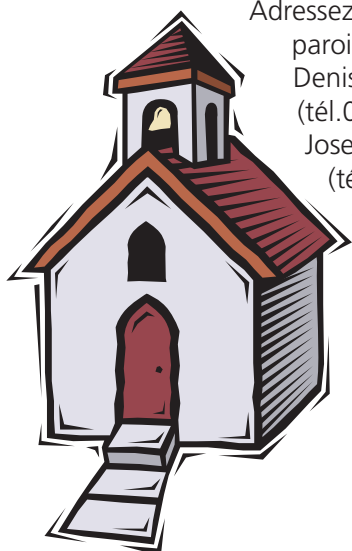
Janvier à mars 2010

Janvier	02	culte avec Pasteur Bujard	à 09h15 *
	16	culte avec Pasteur Heyraud	à 09h15
Février	06	culte avec Pasteur Bujard	à 09h15 *
	27	culte avec Pasteur Bujard	à 09h15
Mars	13	culte avec Pasteur Bujard	à 09h15 *

* culte avec sainte cène.

Sonnerie de cloche à 19h la veille de chaque dimanche ou fête où un culte est célébré à l'église d'Eysins.

Les personnes empêchées de participer au culte peuvent demander de recevoir la sainte cène à domicile.



Adressez-vous aux conseillères de paroisse:
Denise Möhl Jaquet (tél.022.361.25.55)
Josette Olivier (tél.022.361.83.35)
ou Edith Glauser (tél. 022.361.43.08).

BONHEUR ET TRISTESSE

Ils sont nés

Oliver de Pauw Gerlings né le 29 juillet 2010
Elisa Bouillod née le 8 octobre 2010

Ils ont fêté

90 ans

Mme Lois SNOW le 12 juillet 2010
M. Alfred Bärtschi le 21 décembre 2010

Le feu des sapins de Noël

Faute de place, les sapins de Noël ne pourront plus s'enflammer comme par le passé.

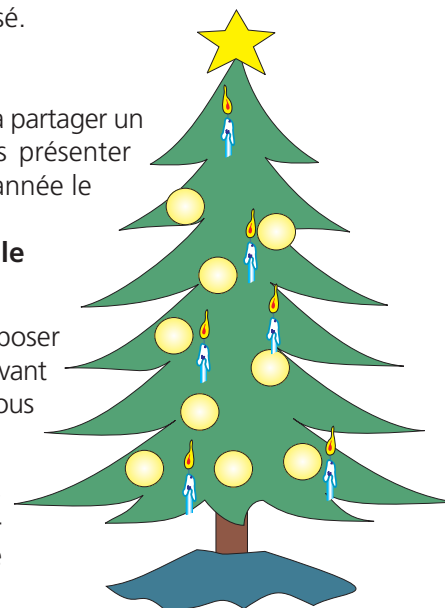
Qu'à cela ne tienne !

La Municipalité vous convie à partager un verre de vin chaud et vous présenter ses vœux pour la nouvelle année le

Vendredi 7 janvier 2011
au foyer de la grande salle
dès 18h00

Vous pourrez également déposer votre sapin, le jour même, devant le local de la voirie et nous nous chargerons de l'éliminer.

La Municipalité se réjouit, d'ores et déjà, de vous rencontrer nombreux à cette occasion.



IMPORTANT - NOUVEAUX FORMULAIRES

Aux logeurs, propriétaires et gérants d'immeuble

Les logeurs, propriétaires et gérants d'immeuble **ont l'obligation d'annoncer sans délai mais au plus tard dans les 15 jours** au service du contrôle des habitants chaque entrée et chaque sortie de leurs locataires, au moyen des formulaires officiels qui peuvent être obtenus gratuitement auprès de notre bureau du contrôle des habitants (conformément à l'article 14 de la loi du 9 mai 1983 sur le contrôle des habitants (LCH) ou directement sur notre site internet : www.eysins.ch, sous administration, contrôle des habitants, vous trouverez **les nouveaux formulaires** de départ et d'arrivée pour gérance et propriétaires.

Cette règle s'applique également aux locataires à l'égard de leurs sous-locataires.

IMPORTANT : L'annonce effectuée par le logeur, propriétaire ou gérant d'immeuble ne dispense pas l'hôte d'annoncer personnellement son changement de situation et réciproquement.



Pour nous faire parvenir vos articles, annonces, poèmes, coups de gueule, idées, etc. :

Commune d'Eysins • 1262 Eysins
Tél. 022 361 34 95 • Fax 022 362 64 39 • info@eysins.ch